



Aménagement Intérieur et Isolation

Romain AUFRERE, Artisan plaquiste - conseil

12 rue Robinson

36130 DEOLS

Tél : 02.54.60.02.53 Mobile : 06.30.49.96.74

a2ir@orange.fr

Siret : 791 830 722 00025 APE : 4331Z

ATTESTATION

Je soussigné, M. AUFRERE Romain, gérant de la sté A2iR, siège social 12 rue de Robinson – 36130 DEOLS, employant 3 salariés, certifie par la présente que dans le cadre de notre activité de plaquisterie - isolation nous réalisons environ 30 % de notre chiffre d'affaire annuel avec notre clientèle de résidence secondaire et de professionnels du tourisme du Parc Naturel de la Brenne.

Si des éoliennes géantes devait être implantées à l'entrée du PNR, et visibles à 45 km alentour, elles porteraient une atteinte irréversible à la richesse de notre territoire rural, que sont le paysage, le patrimoine naturel et architectural, qui constitue le moteur du développement économique touristique indispensable pour la pérennité du Parc Naturel Régional de la Brenne.

Il s'en suivrait irrémédiablement une baisse certaine de la fréquentation touristique et de l'activité de rénovation des bâtiments anciens traditionnels.

Cette baisse aurait pour conséquence une importante baisse du nombre de chantiers de rénovation et de chiffre d'affaire pour notre entreprise avec d'importantes conséquences sur l'emploi.

La majorité de nos clients de rénovation n'aurait pas acheté, ni investi dans des travaux de rénovation de bâtiments anciens entourés d'un paysage de zone d'éoliennes industrielles géantes.

Ayant pris connaissance de l'analyse détaillée par l'AHTI du rapport d'enquête publique du projet éolien de Thollet & Coulonges de Monsieur Michel Bobin, commissaire enquêteur. Pour la sauvegarde des emplois du département de l'Indre et des départements limitrophes, nous demandons à l'autorité administrative d'interdire la construction de toute zone industrielle d'éoliennes géantes à moins de 60 km de distance du Parc Naturel régional de la Brenne.

Fait à Déols, le 07 Mars 2016

